

Conseil municipal du 01.02.2019

Présents : Jean-Michel Coscarat, Marie-Agnès Haristoy, Antton Curutcharry, Lisa Dumoulin, Daniel Ithurburua, Bernadette Mousquès, Eñaut Larre, Isabelle Arangoits, Betti Bidart, Frantxoa Mocho, Annie Juantorena, Betti Olçomendy, Jean-Baptiste Lambert, Christelle Errecart, Marie-Baptiste Etcheverry.

Absents : *Agnès Gorostiague (procuration à Bernadette Mousquès), Monika Indart (procuration à Antton Curutcharry), Sébastien Clauzel (procuration à Frantxoa Mocho), Dominique Mendibil.*

Ordre du jour :

- 1. Vote des dépenses d'investissement avant le budget 2019** : Afin de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 soit **454 814 €**. Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'avance sur le budget 2019.
- 2. Garantie 2019 Agence France Locale** : en 2017, la Commune a contracté un emprunt de 1 million d'euros auprès de l'agence France locale. Chaque année afin de pouvoir réaliser de nouveaux prêts, la Commune doit fournir aux créanciers de l'Agence France locale une garantie à hauteur de l'encours de dette de la Commune. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la prise de garantie 2019 Agence France Locale.
- 3. Validation des prises de compétences par la CAPB** : Lors de la séance du conseil communautaire du 15 décembre 2018, la CAPB a voté la prise de différentes compétences : eaux pluviales, stratégie, action et animation partenariale de projets en faveur du développement durable et de la montagne basque, promotion et soutien d'une alimentation saine et durable, stratégie et action en faveur du foncier agricole. Il s'agit, pour la commune de Baigorri, de valider ces prises de compétences facultatives et d'y donner un avis favorable. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour les compétences prises par la CAPB.
- 4. Demande de subvention DETR en faveur du terrain de rugby** : Des aménagements doivent être effectués sur le terrain de rugby afin qu'il soit aux normes et homologué, tel que le demande la Fédération Française de Rugby. Il faut aménager une zone de dégagement de 3,5 mètres, une main courante de 1,10 mètre autour de l'en-but, un local administratif avec point Internet, un banc de touche situé à 5 mètres, un local antidopage, enrober la partie caillouteuse côté vestiaires et aménager des tribunes pour qu'elles aient une capacité de 800 places. De ce fait, le terrain doit être déplacé et des travaux de terrassement et de drainage doivent être effectués. Le devis estimatif pour l'ensemble des travaux est compris entre 174 202€ HT et 202 000€ HT. Une demande de subvention DETR va donc être présentée. Cette subvention est comprise entre 20% et 40% de la somme engagée.
Le conseil municipal se prononce pour la demande de subvention DETR.
- 5. Electrification rurale** : Des programmes sont lancés en faveur de l'extension et de l'alimentation du poste de relevage d'Iparagerre, un programme génie civil d'Orange et un programme d'éclairage public. Le devis extension s'élève à 11 554€, la participation communale s'élève à 2 278.19 €. Concernant l'éclairage, le devis s'élève à 3 808,04€, la participation communale s'élève à 1 983.15 €. Enfin, une dernière prestation concernant le programme génie civil d'Orange, le devis s'élève à 3 803.41 €, la participation communale à 3 803.41€.
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour les travaux d'électrification rurale à Iparagerre.